MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Vugelles, le 9 novembre 2026

PREAVIS N° 2026-11

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE VUGELLES-LA MOTHE AU CONSEIL GENERAL

Budget 2027

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dès 2027, nous allons adopter le budget sous le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération). Nous ne vous montrons pas de comparaison avec le budget 2026 qui est sous MCH1.

Le plan comptable MCH2 est une version modernisée et harmonisée du système comptable utilisé dans le secteur public suisse, notamment au niveau des collectivités publiques. Il a été conçu pour répondre aux besoins actuels de gestion, de transparence et de comparabilité des comptes des administrations. Il est présenté selon une classification fonctionnelle (par tâche) et selon la nature.

Le présent préavis a pour but de faire valider par le Conseil général le budget pour l'année 2027.

Il se résume comme suit :

Total des amortissements 2027 :	CHF	56'780.00
Total des charges	CHF	893'717.25
Total des revenus	CHF	764'415.50
Excédent de charges :	**CHF**	**129'301.75**

Cette année à nouveau, nous vous présentons un budget en déficit. En grande ligne, voici les montants qui font partie intégrante du budget : l'achat d'armoires ignifuge pour les archives/documents administratifs, le soutien à notre jeunesse pour le Giron du Nord, les travaux pour la mise en conformité de la place de jeux, travaux d'entretien du Temple, réparation des fissures de route, entretien paysager dans la commune, l'examen préliminaire et préalable pour le plan d'affectation communal (PACom), la mise à jour de l'étude préliminaire pour les dangers naturels et la rénovation de la toiture de l'appentis Nord du bâtiment communal. Entretien et changement de couvercle des vannes d'eau potable. Entretien des forêts pour les dangers naturels.

Après plusieurs mois d'études, de réflexions et de calculs liés au budget 2027, la Municipalité doit se résoudre à abandonner le projet d'acquisition de l'auberge de la Croix-Fédérale, dont le coût constitue une charge excessive pour la commune à long terme. En conséquence, ce projet n'a pas été intégré au budget.

Pour une bonne compréhension des chiffres présentés, voici quelques informations supplémentaires :

011 **Législatif :** salaires des autorités et diverses commissions

012 **Exécutif** : traitement du personnel municipal : les heures effectuées par les municipaux pour tous les dicastères (y compris les travaux d'entretien et interventions spécifiques avec les divers services).

021 **Service généraux** : un supplément d'heures pour le boursier lié au passage à MCH2, ainsi que des frais pour le programme comptable Crésus, des honoraires fiduciaires et des frais de perception (impôts).

022 **Services administratifs** : salaire et charges sociales de la secrétaire municipale (greffe) et de la concierge, achat d'armoires ignifuge pour les archives/documents administratifs, dons, notamment soutien pour le Giron et les primes d'assurance (RC, perte de gain, LPP)

0221 **Contrôle des habitants** : salaire et charges sociales de la préposée

111 **Ordre et sécurité publique** : montant provenant de l'État

150 **Service du Feu** : montant provenant du SDIS

219 **Ecole obligatoire – ASIGE** : diminution du total en faveur de l'ASIGE, l'intégralité des écrans tactiles ont été installé dans toutes les classes, diminution du nombre d'élève dans le primaire.

342 **Parcs et Promenade** : frais pour la mise en conformité de la place de jeux et divers entretiens.

350 **Églises et affaires religieuses** : travaux d'entretien pour la toiture principale et traitement sanitaire contre les cirons.

540 **Prestation aux Familles – Fadege-Radege** : diminution du nombre d'élève dans le primaire.

615 **Routes communales :** réparation des fissures de route.

710 **Approvisionnement en eau** (compte affecté) : un montant sera attribué au fond affecté. Une convention a été signée le 30.06.2026 avec SAGENORD qui s'engage à déduire de la facture d'achat d'eau potable le volume minimal, soit un mètre cube (1m3) par habitant et par mois sur la base du nombre d'habitant au 31.12 de l'année précédente. Au-delà de 200 habitants les chiffres seront revus entre les deux parties.

720 **Traitement en eau usée** (compte affecté) : un montant devra être prélevé du fond affecté, dans l'attente du règlement en cours de révision.

730 **Gestion des déchets** (compte affecté) : un montant devra être prélevé du fond affecté.

771 **Cimetière** : création d'une prairie fleurie et réparation du banc.

790 **Aménagement du territoire** : engagement de la procédure pour le plan d'affectation communal (PACom) et la mise à jour de l'étude préliminaire pour les dangers naturels.

820 **Sylviculture** : entretiens et plan de gestion (selon budget garde forestière).

910 - 930 **Impôts et Péréquation financière** : une diminution des rentrées d'impôts est prévue pour l'année 2027 en comparaison au budget 2026.

963 **Immeubles du patrimoine financier** : rénovation de la toiture de l'appentis Nord et étude de faisabilité des travaux de rénovation du bâtiment communal.

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal no° 2026-11
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2027 :

Charges	CHF	893'717.25
Revenus	CHF	764'415.50
Excédent des charges	**CHF**	**129'301.75**

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 19 novembre 2026.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique — La Secrétaire

MC Robba — C. Maurer

Annexe : Budget 2027